

Refrappes et falsifications

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **2 (1892)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-171751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REFRAPPES ET FALSIFICATIONS

Les amateurs m'ont souvent demandé conseil pour l'achat d'un livre où l'on trouverait indiqué toutes les falsifications de monnaies et médailles et les renseignements sur la manière de distinguer les originaux des imitations. Ce livre n'existe pas et n'existera probablement jamais, car il n'est personne qui puisse se signaler à la vindicte publique et aux attaques devant les tribunaux, avec l'état actuel de notre législation, qui ne protège presque jamais l'acheteur contre le vendeur.

En outre, en décrivant minutieusement les points de différence des pièces originales d'avec leurs imitations, on faciliterait aux faussaires le moyen de corriger les points défectueux et les imitations n'en deviendraient que plus parfaites. Il me semble donc que le meilleur moyen de réagir actuellement contre la marée montante des escrocs est de donner une grande publicité à toutes les nouvelles tentatives.

Nous entendons par *falsification* le fait de copier une pièce soit en faisant graver de nouveaux coins, soit en reproduisant la médaille par la galvanoplastie, la fonte, la ciselure ou tout autre procédé. Nous assimilons à la falsification tout changement fait à la pièce originale, en y ajoutant des inscriptions, corrigeant la date ou altérant les traits de la gravure.

Les *refrappes* faites avec les coins originaux, sans altérer en rien les coins, ne sont pas une action punissable ni répréhensible si elles sont faites dans le but de procurer à des collectionneurs des épreuves modernes d'une médaille

ancienne rarissime. Dans la règle, elles devraient être poinçonnées d'un signe spécial qui empêche toute confusion avec les pièces authentiques ; cela éviterait bien des abus. Beaucoup de personnes peu scrupuleuses se procurent les refrappes et les vendent pour des pièces originales soit en les usant artificiellement, soit en leur donnant une patine factice. Ces pièces trompent l'amateur, sans qu'il puisse avoir aucun moyen de contrôle pour reconnaître la non-authenticité de son exemplaire. Nous croyons donc devoir enregistrer dans notre liste toutes les refrappes de monnaies et médailles.

La première liste que nous donnons ici, nécessairement fort incomplète, se compose de pièces que nous avons toutes eues entre les mains et dont nous possédons la plupart dans notre collection.

Autant que possible nous indiquerons la provenance des falsifications et pour les refrappes nous noterons si l'opération a été faite avec ou sans le consentement des propriétaires.

Nous engageons vivement les musées et les collectionneurs à acheter tous les coins de médailles et de monnaies qu'ils pourraient rencontrer et à les déposer en lieu sûr pour éviter qu'ils ne servent plus tard à des spéculations déloyales. Le mieux serait de détremper les coins et d'y faire une adjonction gravée un peu profondément dans un endroit visible, mais on risquerait souvent de les abîmer pour toujours. Cela ne peut se faire pour les coins qui sont destinés à servir dans d'autres occasions (tels que ceux des médailles de prix, de sociétés, etc.). Beaucoup de sociétés ou d'institutions, décernant des médailles de récompense, en font frapper un certain nombre et les mettent dans le commerce en dehors de celles qui sont décernées. Ce procédé, excellent pour combler les déficits d'un bilan, ne saurait qu'être fortement blâmé par le numismate. On enlève aux médailles décernées leur valeur commerciale en

atténuant leur rareté et l'on prive par là les heureux lauréats du bénéfice de leur récompense.

Dans l'avenir nous continuerons cet inventaire et nous prions les marchands et collectionneurs de bien vouloir nous signaler toutes les refrappes faites avec des coins originaux, et les falsifications faites avec des coins nouveaux.

Il est impossible de noter les pièces surmoulées ou fondues et les pièces gravées à la main. Les premières se reconnaissent toujours et sont toujours des falsifications ; quand aux dernières, elles constituent chacune une variété unique et elles ne peuvent servir de contrôle pour la comparaison avec d'autres pièces.

Les collectionneurs qui achètent une pièce rare pour la première fois et ne l'ayant jamais vue auparavant, doivent toujours demander au vendeur une garantie d'authenticité, que celui-ci ne se refusera jamais à donner. S'il y a doute, le meilleur moyen de se tirer d'affaire est d'envoyer la pièce à un expert qui, moyennant une légère rétribution, donnera son avis.

Nous prions tous les numismates de reproduire, de traduire et de signaler cet article pour lequel l'auteur ne réclamera naturellement aucun droit.

Empire romain.

M. P. Stettiner signale dans la *Rivista di numismatica* une série de pièces impériales frappées avec des coins modernes et sur des flans authentiques souvent patinés, de sorte qu'il est difficile de les reconnaître. Il est étonnant que la questure romaine ne poursuive pas ces faussaires qui agissent au grand jour et font depuis la ville éternelle, des envois de raretés extraordinaires à tous leurs correspondants. A Paris ils ont eu peu de succès. Voici la liste de

quelques-uns de ces coins en attendant la suite, qui sans aucun doute ne se fera pas attendre.

Aureus : Jules César, Auguste, Jules César et Octave.
Grands bronze : Tranquilline. Didia Clara. Britannicus.
Moyens bronze : Julia Titi.

Ces pièces ont déjà été signalées par le bulletin numismatique de M. Raymond-Serrure.

France.

Il est impossible de cataloguer toutes les frappes de monnaies et médailles françaises dont les coins sont déposés à la monnaie de Paris. Au XVIII^e siècle déjà on a frappé des médailles avec les anciens coins. Il est cependant assez facile de reconnaître les frappes, les coins ayant été souvent retouchés et corrigés par suite de l'usure. Les frappes faites depuis 1800 avec les nouveaux balanciers sont plus anguleuses aux lettres et dans les bords de la médaille. — Les frappes de la Restauration sont en un bronze jaune tirant sur le laiton et très faciles à reconnaître. Elles sont plus recherchées à cause du métal de belle qualité. Sous Napoléon III et la 3^{me} République, les frappes sont marquées sur la tranche du poinçon indiquant le métal, servant actuellement pour toutes les médailles frappées pour le compte des particuliers. On recherche les belles frappes en bronze rouge (bronze d'aluminium). Les jetons français du XVIII^e siècle ont été frappés à la demande de feu Legras un grand collectionneur parisien. Ils sont en bronze rouge ou en bronze jaune et se reconnaissent à leur forme lenticulaire. Ces frappes sont recherchées. Il est actuellement plus difficile de faire faire des frappes de médailles anciennes. Nous aimerions néanmoins voir toutes les frappe marquées d'un poinçon bien visible sur la tranche,

pour éviter toute tromperie, lorsqu'elles tombent entre les mains des honnêtes. Les médailles originales seraient plus recherchées des amateurs si on pouvait avoir la certitude de leur authenticité. Un travail intéressant, qu'un fonctionnaire de la *Monnaie* de Paris pourrait seul faire, serait de rechercher dans les comptes, quels sont les coins ayant été retouchés et de noter pour chacun le nombre et l'époque des refrappes. Mais il est peu probable que ces recherches aboutissent, beaucoup de documents n'ayant pas été conservés surtout pour la période antérieure à 1830. Constatons aussi avec regret le peu d'intérêt, que portent en général aux collectionneurs, les fonctionnaires des établissements de frappe de médailles. Beaucoup refusent même de donner les moindres renseignements et d'autres sont d'une si grande facilité dans leur zèle à utiliser les coins qui ne sont pas leur propriété, qu'ils inondent le marché numismatique des refrappes ridicules, comme cela s'est vu à Bruxelles.

1^{re} République. Grande médaille en plomb de la prise de la Bastille d'Andrieu.

Le faussaire s'est procuré le coin original et en a fait de nombreuses refrappes. Cet intéressant personnage a surmoulé aussi en grand nombre des médailles en plomb de la période révolutionnaire. Il paraît que son industrie a été peu productive car le *Bulletin de numismatique* de M. Raymond Serrure, annonce dans son dernier numéro que tous les moules et coins sont actuellement en vente sur les quais à Paris.

Louis XVI. Obsidionales de Maestricht.

Œuvre d'un faussaire parisien. Ce sont des écus et des demi-écus de Louis XVI contremarqués d'une étoile (marque

de cette ville). Ils ont été fabriqués à Paris en 1876-1877. Voir à ce sujet la brochure de M. Charles Préau. *Monnaies obsidionales de Maestricht*. Paris, 1887, in-8°.

Henri V, prétendant.

Un coin moderne de pièces de 1 franc 1837. Ces pièces sont très grossièrement frappées et se reconnaissent même sans avoir un exemplaire original pour les comparer. Faites à Paris sous les auspices du mécène bien connu des Bruxellois, grand amateur de refrappes et imitations. A ce sujet signalons encore de faux piéforts de 5 francs, 2 francs et 1 franc de Henri V. Les pièces originales sont sciées par le milieu et on a intercalé un gros flanc de trois à six épaisseurs normales puis resoudé les deux coupures originales. On les reconnaît en grattant légèrement la tranche ou la soudure apparaîtra naturellement.

Du même Henri V il existe un coin de 5 francs à tête vieille n'ayant aucun rapport avec les frappes officielles des comités légitimistes. Même fabrique que le 1 franc 1837 falsifié. En argent et en bronze.

3^e République. 5 francs satyriques de Gambetta.

Cette pièce de fantaisie a été faite à Paris et sort de la même officine que les Henri V. Elle n'a aucune origine officielle. En argent.

5 francs satyriques de Thiers.

Même observation que pour la précédente. Cette pièce existe en argent et en bronze.

5 francs satyriques de Mac-Mahon.

Même observation. En argent.

5 francs de Napoléon IV.

Même observation. Cuivre, argent, argent doré.

2 francs de Napoléon IV.

Même observation. Cuivre, argent, argent doré.

Il existe des exemplaires uniface en cuivre.

1 franc de Napoléon IV.

Même observation. Cuivre, argent, argent doré.

50 centimes de Napoléon IV.

Même observation. Cuivre, argent, argent doré.

25 centimes de Napoléon IV.

Même observation. Cuivre, argent, argent doré.

Etat pontifical.

La *Monnaie* papale a toujours été l'Eldorado des re-frappes. Les monnaies rares mais surtout les médailles y ont été refrappées en abondance. C'est ce qui explique la dépréciation toujours croissante de ces médailles dont la plupart sont des œuvres d'art de premier ordre. Rome a été depuis le XV^e siècle jusqu'à nos jours le rendez-vous de tous les artistes et l'on peut dire sans exagération que tous les bons graveurs ont travaillé pour cette officine. Les re-frappes romaines ne présentent aucun caractère spécial. Il faut étudier les originaux pour se rendre compte des retouches opérées aux coins et bien saisir les caractères de modernité qui les caractérisent. Les re-frappes du XVIII^e siècle sont bronzées d'une belle couleur brun clair, celles de notre siècle sont couleur chocolat ou en bronze rouge. Les plombs refrappés sont généralement très nets, d'une couleur noirâtre brillante. Les anciens plombs deviennent grisâtres et s'effritent. C'est pour cela qu'on les enduisait d'un vernis couleur bronze.

Les refrappes sont aussi d'un poids supérieur aux anciens originaux, car les presses actuelles étant plus solides compriment le métal plus fortement on prend en conséquence des flans plus épais.

Léon XIII. 5 francs.

Coin de fantaisie fabriqué à Paris. Argent. Bronze.

Ces pièces de 5 francs ont fait l'objet de nombreuses escroqueries dans les pays catholiques. On les fait passer comme de la monnaie courante.

Milan.

Florin d'or de la première République Milanaise.

On ne connaît que 3 exemplaires de cette pièce. Ils sont tous légèrement différents. Le coin moderne est fabriqué d'après l'original du Musée de Turin. La description de l'original se trouve dans le volume de MM. Gneccchi : *Le monete di Milano* pl. IV, n° 1. — Les exemplaires faux sont tous semblables.

Grand-Duché de Luxembourg.

5 francs

Avec l'effigie du souverain actuel. Tête de face : inscription en langue française. Coin moderne de fantaisie, officine du mécène parisien. Argent et cuivre.

Russie.

Nous pouvons répéter ici p^r les refrappes de médailles tout ce que nous avons dit au sujet de l'administration des monnaies de France. Les refrappes ne sont jamais poinçonnées et il est presque impossible de les reconnaître autrement qu'aux caractères de modernité que peut présenter la médaille. Pour chaque frappe de médaille officielle on fait un exemplaire en

or non compris dans le tirage et qui est déposé à la collection impériale de l'Ermitage à St-Petersbourg. Cette accumulation des matières d'or est bien faite pour tenter les voleurs et amènera certainement un jour ou l'autre une regrettable calamité. L'intérêt numismatique de ces pièces est absolument nul, la médaille d'or n'ayant d'intérêt qu'en temps qu'elle représente une récompense décernée dans des conditions historiques. S'il nous est permis d'émettre un vœu ce serait de fondre ces lingots et d'en employer le montant à l'achat de monuments numismatiques importants pour compléter les séries qui présentent le plus de lacunes. On ne devrait aussi faire que des frappes dans un métal spécial en les poinçonant d'une marque visible. Ces copies seraient vendues aux collectionneurs pour compléter les collections par des reproductions de pièces rarissimes et inédites.

République de la Guyane indépendante.

Pièce de 5 francs.

Coin parisien de fantaisie. Argent.

Suisse.

Ecu commémoratif du 6^e centenaire 1891.

Coin fabriqué à Paris sous les auspices du mécène revenu de Bruxelles. Pièce de fantaisie sans valeur officielle. En voici la description :

Avers : Lég. * HELVETIA * Tête à gauche de la république ornée d'une couronne formée de trois rangs composés successivement d'épis, de feuilles de chêne et de feuilles de laurier. Le chignon supporte une grosse grappe de perles et des triangles maçonniques sont suspendus aux

oreilles. Sous la tête **ESSAI**. En exergue arrondie : **SEXTO CENTENARIO** Le tout entouré d'un grénetis.

Rev. : Lég. **IN MEMORIAM PRIMOE CONFEDERATIONIS HELVETIORUM** Exergue : ☆ 5 F. ☆ Dans le champ entre deux branches de laurier et de chêne nouées d'un ruban. **1891** surmonté d'une croix fédérale sur un soleil rayonnant. A gauche sous la branche de laurier en minuscules **ESSAI** Le tout entouré d'un grénetis. Tranche cannelée. Argent 0,038.

Genève.

Tir fédéral 1851. Médaille officielle de Dorcière.

Cette médaille a été refrappée en argent avec les coins originaux et les mêmes flans. Il n'y a absolument aucune différence ni dans le poids ni dans la frappe. Il est donc impossible de reconnaître les refrappes des originaux.

Pendant une période transitoire avant le rachat de la maison Marc-Louis Bovy à Genève par son possesseur actuel M. J.-L. Furet, l'atelier était dirigé par M. Georges Bovy. Celui-ci autorisa plusieurs personnes à faire refrapper des médailles déjà difficile à obtenir. Cette malheureuse affaire a été exploitée par des marchands peu scrupuleux, qui surprenant la bonne foi de M. Georges Bovy, l'ont assuré qu'il n'y avait aucun scrupule à voir à ce sujet. Il est actuellement impossible de faire des refrappes dans l'atelier de M. Furet, l'honorable directeur actuel de l'ancien établissement Bovy. Celui-ci est même si scrupuleux qu'il ne garde pour lui qu'une seule médaille de chaque frappe, n'en vend jamais et ne fait aucune coquille ou tirage d'amateurs. Si tous les frappeurs en médailles étaient de la *trempe* de M. Furet, nous n'aurions pas besoin d'écrire cet opuscule et les collectionneurs ne seraient jamais lésés. J'apporte donc ici à M. Furet l'assurance de la sympathie

de tous et espère que ce témoignage public ne pourra que réhausser encore la haute réputation qu'il s'est acquise soit à Genève soit à l'étranger.

Puisque nous nous sommes laissé entraîner ici dans une digression un peu longue : qu'il nous soit permis de l'allonger encore. — Les coins de médailles et jetons officiels des tirs fédéraux suisses sont la propriété de la Société fédérale des carabiniers suisses. Cette Société si soigneuse et sévère pour le contrôle de ses tirs devrait bien retirer ses coins et les mettre sous bonne garde. Le mieux serait de les anéantir en les chauffant à blanc et les forgeant ensuite ensemble pour les anéantir. Ces médailles sont données en primes dans les tirs et représentent par conséquent une valeur entre les mains de celui qui les a obtenues. Les refrappes ou les contrefaçons de ces pièces faites même dans un but honnête constituent donc une atteinte à la propriété publique, exactement comme une falsification ou réimpression d'un titre d'action ou d'obligation au porteur. La société des carabiniers devrait donc surveiller mieux les coins à médailles et même poursuivre les auteurs des refrappes et des falsifications

Tir fédéral de Coire 1842. Ecu officiel de 4 francs.

On nous a assuré que les coins de cette pièce se trouvaient chez un bijoutier de Coire et qu'il en avait été fait une refraappe de 100 exemplaires. En contrôlant avec soin une centaine d'exemplaires qui nous sont parvenus ces dernières années, avec des originaux authentiques, je ne suis pas arrivé à voir la moindre différence. Si donc refraappe il y a, c'est une refraappe faite dans les mêmes conditions que pour le tir de Genève en 1851, c'est-à-dire impossible à reconnaître.

*Tir fédéral de Genève en 1828, jeton officiel
et carton vert.*

Nous avons déjà signalé cette pièce dans le *Bulletin de la Société de numismatique suisse*, et nous y renvoyons nos lecteurs. Ce jeton lithographié était par sa nature même, facile à imiter. Il existe deux types du jeton authentiques n'ayant que des très légères variantes. Elle sont figurées dans le travail de M. Arnold Robert. La fausse empreinte diffère de ces deux originaux connus. Elle ne porte pas la contremarque du revers qui se trouve sur une partie des originaux. C'est une des contrefaçons les plus difficiles à reconnaître.

Lucerne.

Les pièces suivantes ont été refrappées à petit nombre avec l'autorisation de l'État, pour pouvoir en mettre un exemplaire dans les collections officielles. Quelques-unes de ces pièces sont entrées dans le commerce et nous ont été offertes plusieurs fois depuis la Suisse allemande sans aucune indication de refrappage.

Bractéate sans date, tête de face casquée, petit module. Billon.

Même pièce plus grand module. Billon.

Kreuzer sans date, au type des Etschkreuzer tyroliens avec croix double, écusson lucernois à l'avvers. Billon.

Kreuzer sans date, même type, mais aigle double à l'avvers. Billon.

Groschen sans date, Saint Léodégar de face, revers armoiries. Billon.

Batz de 1569 (seulement 69 pour la date) caractères gothiques. Rev.: Soli deo gloria (capitales mi-gothiques). Argent.

Batz sans date avec MOETA et SANCTVS LVDI GARIVS (capitales gothiques). Argent.

Plappart sans date, Saint Léodégar de face assis sur son trône. Rev. : Quatre écussons de Lucerne formant croix. (Caractères gothiques.) Argent.

Pièce de quatre batz 1744. Cette pièce n'a jamais été frappée en original, les coins ont été conservés sans avoir jamais servi antérieurement à cette reffrappe. Argent.

Dicken sans date avec le buste mitré du saint à droite. Rev. : MONETA NOVA LVCERNS. Ecusson espagnol ; à droite et à gauche L — V. Argent.

Dicken sans date. Le saint mitré de face, légende gothique, même revers que le précédent. Argent.

Médaille argent 1702. INTER SANCTOS SORS ILLORUM. Rev. : LVCERNA PEDIBVS MEIS. Coins portant deux traces de brisures à l'avvers. Mod. 0,049. Argent. Refrappé à six exemplaires.

Abbaye de Saint-Urbain près Lucerne — ABB . AD . S . VRBANVM. Armoiries. — Médaille de Prix. Refrappe à petit nombre. Argent.

Neuchâtel. — Alexandre Berthier.

Pièce de 5 francs 181.. Déjà signalée dans ce bulletin par notre collègue M. Michaud de la Chaux-de-Fonds. Cette pièce est un coin moderne du mécène parisien. Il est gravé plus grossièrement. Les proportions de la tête ne sont pas tout à fait les mêmes. On reconnaît aussi des différences au revers, surtout au mot FRANCS. Les ornements de la couronne sont différents. Sur la tranche les espaces entre les mots ne sont pas les mêmes que sur la pièce véritable. Argent.

Berne.

5 Batz 1808. Il existe un coin moderne très bien fait, reconnaissable cependant à la tranche et à la dureté des lettres. L'ours de l'armoirie est moins bien dessiné et les poils presque perpeudiculaires.

Commandée par des bijoutiers pour faire des cuillers à café, cette pièce à cependant été mise dans le commerce. Argent, bronze.

P.-Ch. STRÆHLIN.
